





Fiche descriptive et proposition(s) d'aménagement(s)

No	Version	Coûts	Priorité
<b>A07</b>	Etabli le: 23 mai 2000 Modifié le: 01.01.2008 par: JFP & RPD par: dam		

## **Bande cyclable de l'avenue de Grandson**

### Description(s)

Une bande cyclable a été aménagée le long de l'avenue de Grandson. Les franchissements des carrefours avec les rues Edouard-Verdan et Uttins sont toutefois problématiques. En effet, la visibilité n'est pas toujours très bonne et l'automobiliste ne voit pas qu'il traverse en fait un cheminement cycliste et qu'il doit donc faire attention. Ceci est vrai aussi bien pour les automobilistes voulant bifurquer sur les rues sus mentionnées depuis l'avenue de Grandson, notamment lorsqu'il vient de Grandson, que pour les automobilistes qui veulent emprunter l'avenue de Grandson depuis les rues sus mentionnées et pour qui le point d'arrêt est constitué par le stop.

### Proposition(s)

La situation peut être améliorée simplement en faisant apparaître clairement le cheminement cycliste sur la chaussée par des bandes jaunes ou par une bande de couleur prolongeant la bande cyclable au travers du carrefour. Il n'est pas question ici de modifier les priorités, mais simplement de mentionner à l'automobiliste l'existence du cheminement cycliste de manière à ce qu'il y prête plus d'attention.

### Coûts / contraintes

N'étant qu'une affaire de peinture, cette mesure peut être réalisée à peu de frais.

### Priorité / urgence

Au vu de la forte fréquentation de cet itinéraire, cette mesure doit être réalisée dans les plus brefs délais.

01.01.08 : Des travaux de marquage ont été réalisés, mais le problème des pertes de priorité, rendant moins attractif l'itinéraire cycliste, reste à traiter.